

## COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
samedi 23 mai 2020 à 18 h 00 à la salle des fêtes de MhèreORDRE DU JOUR

- Election du maire,
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,
- Charte de l' élu local,
- Désignation des délégués communautaires (Communauté de communes Brinon-Tannay-Corbigny),
- Election des délégués dans les syndicats (SIRP Mhère-Gâcogne-Vauclaux, SIAEPA de Pannecièrre, Parc Naturel Régional du Morvan, SIEEEN)
- Désignation des membres du CCAS,
- Indemnités des élus,
- Commissions obligatoires (Appel d'offres et commission des impôts directs)
- Autres commissions,
- Questions diverses.

Etaiènt présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Le maire fait l'appel des conseillers élus le 15 mars dernier et constate que tous sont présents. Il passe ensuite la présidence de la séance au doyen de ceux-ci.

ELECTION DU MAIRE

Préalablement à l'élection, sont nommés :

- 1) Secrétaire de séance : Damien LANGLET
- 2) Assesseurs : Martine CAMBIANICA et Olivier TARTRAT

Sous la présidence de Roland RENAULT, doyen du conseil municipal

Candidat : Christophe GAGNEPAIN

**Résultats au premier tour de scrutin**

- Nombre de bulletins 11
  - Bulletins blancs ou nuls 0
  - Majorité absolue 6
  - Nombre de suffrages exprimés 11
- Christophe GAGNEPAIN (10 voix) – Annick FERROT (1 voix)

Monsieur Christophe GAGNEPAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à deux.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Sous la présidence de Christophe GAGNEPAIN, Maire

Candidat : Roland RENAULT

**Résultats au premier tour de scrutin**

- Nombre de bulletins 11
  - Bulletins blancs ou nuls 0
  - Majorité absolue 6
  - Nombre de suffrages exprimés 11
- Roland RENAULT (10 voix) – Martial BEAUDEQUIN (1 voix)

Monsieur Roland RENAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

## **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Sous la présidence de Christophe GAGNEPAIN, Maire

Candidate : Annick FERROT

### **Résultats au premier tour de scrutin**

- Nombre de bulletins 11
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Majorité absolue 6
- Nombre de suffrages exprimés 11

Annick FERROT (10 voix) – Martial BEAUDEQUIN (1 voix)

**Madame Annick FERROT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjointe.**

## **CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Le maire donne lecture de la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

## **DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES (COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY – BRINON – CORBIGNY)**

La commune de Gâcogne dispose de 2 conseillers communautaires désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Sont donc délégués de droit : Titulaire, Christophe GAGNEPAIN et suppléant, Roland RENAULT.

## **ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS**

**SIRP – Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Mhère-Gâcogne-Vauclaux**

Délégués : Christophe GAGNEPAIN – Yvette BOURNAT – Martial BEAUDEQUIN

**SIAEPA de PANNECIERE : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pannecière**

Délégués : Guy GODEFROY – Olivier TARTRAT

**SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN**

Délégués : Martial BEAUDEQUIN (titulaire) – Martine CAMBIANICA (suppléante)

**SIEEEN – Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipe ment et d'Environnement de la Nièvre  
Commission locale d'énergie de Montsauche – Compétence électricité**

Délégués : Roland RENAULT – Béatrice KRAWCZYK

**Compétence éclairage public**

Délégué : Roland RENAULT

**Compétence nouvelles technologies informatiques**

Délégué : Guy GODEFROY

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS (Centre communal d'action sociale)**

(Achat et distribution des jouets et des colis de Noël, étude des dossiers d'aide sociale, ... )

Président de droit : Christophe GAGNEPAIN

Délégués membres du Conseil municipal : Annick FERROT, Yvette BOURNAT, Martine CAMBIANICA, Guy GODEFROY

Délégués extérieurs au Conseil municipal : Evelyne LECLERC, Lucette GREMILLOT, Florine PAULET, Denise MEULE

## **INDEMNITES DES ELUS**

Le maire indique au conseil municipal que les indemnités des élus ont été revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. La participation de l'Etat aux indemnités a également été relevée.

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, soit 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (communes de moins de 500 habitants).

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le maire demande au conseil municipal de ne lui attribuer qu'une indemnité partielle au même pourcentage de l'indemnité maximale qu'au mandat 2014-2020 soit 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant que la demande du maire n'est pas assez élevée au vu du travail et des responsabilités liées à la fonction, décide à l'unanimité, avec effet immédiat, de fixer le montant de ses indemnités à 19,32% de l'indice soit 751 € brut – 648 € net / mois.

Le conseil décide ensuite de fixer les indemnités des adjoints à la même proportion de l'indemnité maximale qu'au mandat précédent soit à 7,50% de l'indice soit 292 € brut – 252 € net / mois / adjoint.

Les indemnités allouées représentent donc 75% des indemnités auxquelles peuvent prétendre le maire et les adjoints.

### **DEFINITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Il n'y a d'obligation de créer que la commission d'appel d'offres (art. L 1414-2 du CGCT).

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Ces commissions ont un rôle consultatif.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Président de droit : Christophe GAGNEPAIN

Membres titulaires : Olivier TARTRAT, Damien LANGLET, Guy GODEFROY

Membres suppléants : Martial BEAUDEQUIN, Béatrice KRAWCZYK, Annick FERROT

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Président de droit : Christophe GAGNEPAIN

Une liste de 24 noms sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui nommera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

#### **COMMISSION DES TRAVAUX, BATIMENTS ET VOIRIE (\*)**

Olivier TARTRAT, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martial BEAUDEQUIN, Christophe GAGNEPAIN, Pascal FICHOT

#### **COMMISSION DES FINANCES**

Marine CAMBIANICA, Damien LANGLET, Brigitte HORB, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY

#### **COMMISSION BOIS – CHEMINS – ENVIRONNEMENT (\*)**

Roland RENAULT, Annick FERROT, Béatrice KRAWCZYK, Damien LANGLET, Martial BEAUDEQUIN, Christophe GAGNEPAIN

#### **COMMISSION COMMUNICATION – FLEURISSEMENT- CADRE DE VIE – PATRIMOINE (\*)**

Annick FERROT, Béatrice KRAWCZYK, Yvette BOURNAT, Martine CAMBIANICA, Christophe GAGNEPAIN

#### **COMMISSION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (\*)**

Annick FERROT, Martine CAMBIANICA, Béatrice KRAWCZYK

(\*) ces 4 commissions peuvent être complétées par des personnes intéressées, extérieures au conseil municipal, sur demande écrite adressée au maire et après agrément du conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **BAIL DU LOGEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE**

Le maire présente une demande de location temporaire du logement au-dessus de l'école. Le conseil donne son accord pour signer un bail avec M. Laurent LARNAUD pour un loyer mensuel de 420 € + les charges de chauffage.

Fait à Gâcogne, le 26 mai 2020

Christophe GAGNEPAIN  
Maire de Gâcogne